

- Sylvie APRILE, Stéphane DUFOIS, - Définition du mot « Français », 2009.

« L'adjectif et substantif FRANÇAIS apparaît au tout début du XIIe siècle sous la forme du mot *franceis*. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, on écrit encore *françois*. Pendant longtemps, alors que le terme de nationalité n'était pas encore utilisé on évoquait l'appartenance d'un individu au peuple des Français par l'expression QUALITE DE FRANÇAIS. L'expression ETAT DE FRANCAIS, désigne, elle, la preuve de son appartenance à la nationalité française sans distinction d'origine.

*Nouveau français*

*Un français nouveau*

*Nouveau français*

*Sous le même drapeau*

*Sans même un besoin de reconnaissance*

*Mais ni plus ni moins qu'un enfant de la France, de la France.*

Amel Bent (« Nouveau français », 2007). »

*in Les mots de l'immigration, Belin, 2009.*